



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC

Epost Connect / Postel

Refer to section 2.2 in the ITQ /

Référez-vous à la section 2.2 de
cette ISQ

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Technology-Enabled Business Transformation Team 5 →
XV/Division de la transformation des activités axées sur
la technologie équipe 5
Terrasses de la Chaudière 4th Floo
Terrasses de la Chaudière 4e étage
10 Wellington Street
10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet ITQ for DEMS/Body Worn Cameras	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-212120/F	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-212120	Date 2021-06-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XV-001-39525	
File No. - N° de dossier 001xv.M7594-212120	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-07-06 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cummings, Kent	Buyer Id - Id de l'acheteur 001xv
Telephone No. - N° de téléphone (613) 866-3745 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Royal Canadian Mounted Police 1200 Vanier Pkwy Ottawa (Ontario) K1A 0R2	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Invitation à se qualifier n° M7594-212120/F

Systeme de gestion de preuves numériques national (SGPN) et caméras corporelles

MODIFICATION N° 009

La présente modification à l'invitation à se qualifier (ISQ) vise à répondre aux questions de l'industrie.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 17

Référence : Formulaire 2 –Formulaire de vérification des projets cités en référence.
Le paragraphe (e) dit ce qui suit : « Nom de la personne-ressource qui est responsable d'accepter la livraison des services pour le projet cité en référence ».

Question : Dois-je inscrire mon nom en tant que responsable de projet ou plutôt le nom de l'entreprise sous-traitante?

Réponse : Aucune de ces réponses. Conformément à l'article 3.2.3 (pages 16 et 17 de l'ISQ), le répondant doit fournir le nom d'une personne-ressource pour chaque description d'expérience de projet fournie dans sa réponse, comme requis par l'annexe B, Critères d'évaluation obligatoires. La personne-ressource doit être un responsable de l'organisme d'application de la loi où le projet cité en référence a été réalisé. Cette personne-ressource doit être disponible pour valider les informations fournies par le répondant en réponse aux critères O1, O2 et O3. Il est obligatoire de fournir le nom de la personne-ressource, ainsi que son titre, son adresse électronique et son numéro de téléphone. Les répondants doivent remplir et soumettre le Formulaire 2 – Formulaire de vérification des projets cités en référence pour chaque projet cité en référence en réponse aux exigences obligatoires correspondantes.

Question n° 18

Référence : Annexe B -- Critères d'évaluation obligatoires
Le critère O2 dit ce qui suit : « Le Répondant doit présenter au moins un (1) et jusqu'à quatre (4) projets cités en référence dans le cadre desquels, au minimum, le Répondant a fourni des services relatifs à un SGPN à des organismes d'application de la loi pour un total de 11 000 utilisateurs finaux.

- L'un (1) des projets cités en référence doit avoir été d'une durée d'au moins une (1) année* au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'ISQ
- Le SGPN doit avoir été déployé selon le modèle SaaS dans le cadre de tous les projets cités en référence.

- Dans le cadre de tous les projets cités en référence, le SGPN déployé doit avoir été doté des capacités suivantes : a) stockage des enregistrements audio et vidéo provenant des caméras d'intervention; b) recherche et extraction de preuves numériques; et c) caviardage.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris des services de mise en œuvre démontrant en quoi le Répondant a aidé le client à réaliser les tâches suivantes : a) planification; b) configuration; c) mise à l'essai; et d) intégration progressive.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris la prestation de services de formation relatifs au SGPN, notamment : a) des séances de formation des formateurs et b) la création d'outils de formation, comme des cours en ligne ou des documents de référence.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris des services de soutien et d'entretien du SGPN, notamment : a) le soutien technique offert en tout temps par téléphone, par courriel ou en ligne en cas de problème de rendement, d'erreur ou de défektivité de l'application; b) les mesures correctives (p. ex. correction de bogues) et/ou les correctifs pour l'application; et c) les services continus de mise à niveau de l'application. »

Le critère O3 dit ce qui suit : « Le Répondant doit présenter au moins un (1) et jusqu'à trois (3) projets cités en référence dans le cadre desquels, au minimum, le Répondant a fourni des services intégrés de caméras d'intervention et de SGPN à des organismes d'application de la loi pour un total de 3 000 utilisateurs finaux.

- L'un (1) des projets cités en référence doit avoir été d'une durée d'au moins une (1) année* au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'ISQ.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris les services intégrés de caméra d'intervention et de SGPN suivants : téléversement automatisé des données audio et vidéo de la caméra d'intervention vers le SGPN depuis la station d'accueil. »

Question : Il existe un nombre limité d'organismes d'application de la loi au Canada pour lesquels un répondant peut avoir fourni la technologie de système de gestion des preuves numériques (SGPN) demandée aux critères O2 et O3. Afin de s'assurer que le Canada reçoive un nombre suffisant de soumissions concurrentielles de répondants qualifiés, nous recommandons que le Canada modifie les critères O2 et O3 afin de prendre en compte la mise en œuvre d'un SGPN pour des organisations qui ne sont pas des organismes d'application de la loi, mais qui gèrent également des preuves numériques à des fins d'audit, ou d'enquêtes financières, de fraude ou de réclamations d'assurance. Cela permettrait au Canada de recevoir un plus grand nombre de réponses de répondants qualifiés avec des technologies variées afin de mettre en œuvre une solution de SGPN à l'épreuve du temps en appui à la Vision 150 de la GRC pour la transformation et la mise en œuvre de sa stratégie de services de police numériques.

Réponse : Le Canada a examiné la demande et l'exigence demeure la même. Les projets qui doivent être cités en référence ne sont pas limités à provenir d'organismes d'application de la loi situés au Canada.

Question n° 19

Référence : Annexe B -- Critères d'évaluation obligatoires

Le critère O2 dit ce qui suit : « Le Répondant doit présenter au moins un (1) et jusqu'à quatre (4) projets cités en référence dans le cadre desquels, au minimum, le Répondant a fourni des services relatifs à un SGPN à des organismes d'application de la loi pour un total de 11 000 utilisateurs

finiaux.

- L'un (1) des projets cités en référence doit avoir été d'une durée d'au moins une (1) année* au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'ISQ
- Le SGPN doit avoir été déployé selon le modèle SaaS dans le cadre de tous les projets cités en référence.
- Dans le cadre de tous les projets cités en référence, le SGPN déployé doit avoir été doté des capacités suivantes : a) stockage des enregistrements audio et vidéo provenant des caméras d'intervention; b) recherche et extraction de preuves numériques; et c) caviardage.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris des services de mise en œuvre démontrant en quoi le Répondant a aidé le client à réaliser les tâches suivantes : a) planification; b) configuration; c) mise à l'essai; et d) intégration progressive.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris la prestation de services de formation relatifs au SGPN, notamment : a) des séances de formation des formateurs et b) la création d'outils de formation, comme des cours en ligne ou des documents de référence.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris des services de soutien et d'entretien du SGPN, notamment : a) le soutien technique offert en tout temps par téléphone, par courriel ou en ligne en cas de problème de rendement, d'erreur ou de défektivité de l'application; b) les mesures correctives (p. ex. correction de bogues) et/ou les correctifs pour l'application; et c) les services continus de mise à niveau de l'application. »

Le critère O3 dit ce qui suit : « Le Répondant doit présenter au moins un (1) et jusqu'à trois (3) projets cités en référence dans le cadre desquels, au minimum, le Répondant a fourni des services intégrés de caméras d'intervention et de SGPN à des organismes d'application de la loi pour un total de 3 000 utilisateurs finaux.

- L'un (1) des projets cités en référence doit avoir été d'une durée d'au moins une (1) année* au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'ISQ.
- Tous les projets cités en référence doivent avoir compris les services intégrés de caméra d'intervention et de SGPN suivants : téléversement automatisé des données audio et vidéo de la caméra d'intervention vers le SGPN depuis la station d'accueil. »

Question : Compte tenu de l'objectif global de créer une plateforme complète de services de police numériques, il est important que la GRC adopte une solution qui permet de gérer les preuves numériques de tous types et formats. Les vidéos des caméras corporelles ne représentent qu'une fraction des preuves numériques qui doivent être intégrées dans une plateforme de services de police numériques efficace et complète. Le fait d'avoir une qualification de système intégré pour la gestion des preuves numériques qui se limite au contenu numérique des caméras corporelles a pour effet de déprécier d'autres sources vidéo et contenus numériques extrêmement importants. Afin de s'assurer que le Canada reçoive un ensemble diversifié de réponses conformes de la part des répondants qui peuvent permettre à la solution SGPN de devenir une pierre angulaire de la plateforme de services de police numériques de la GRC, nous recommandons que le Canada élargisse davantage les critères O2 et O3 afin d'inclure le téléversement de données provenant de systèmes de saisie de données supplémentaires tels que, sans s'y limiter, les caméras fixes, les caméras dans les voitures, les télévisions en circuit fermé, les vidéos et les images captées par les citoyens, les appels au 911, les déclarations écrites des témoins et des victimes, les messages sur les médias sociaux et autres données de renseignements sur le Web (accessible, invisible, clandestin), les enregistrements audio et autres formes de médias numériques.

Réponse : Le Canada a examiné la demande et l'exigence demeure la même. Le Canada n'élargira pas les critères O2 et O3 afin d'inclure le téléversement de données provenant de systèmes de saisie de données supplémentaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-212120/F
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-212120

Amd. No. - N° de la modif.
009
File No. - N° du dossier
001XV.M7594-212120

Buyer ID - Id de l'acheteur
001XV
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

--

Question n° 20

Référence : Date de clôture de l'ISQ

Question : Nous aimerions demander un report de la date de clôture de deux semaines, car nous n'étions pas en mesure de répondre aux exigences initiales, mais, avec les récents changements, nous réévaluons notre capacité à répondre à l'ISQ. Nous avons besoin de temps pour mettre en place une équipe de proposition afin de répondre à l'ISQ.

Réponse : La date de clôture de l'ISQ a été prolongée au 6 juillet 2021 dans la modification 008 de ISQ 008.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES